

2021.10.25.CHSCT76_CR_interOS_RSST_fiches_signalement	3
2021.05.25.CHSCT76_CR_interOS_guide_amiante_DUERP-PAP	9
2021.03.16.CHSCT76_CR_interOS_pcedures_retenue_DOD	15





## **Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de Seine Maritime 25 octobre 2021**

La présidente a ouvert la séance en indiquant qu'en l'absence de la secrétaire-animatrice du CHS-CT, elle comptait sur les conseillers et assistants de prévention pour la rédaction du procès-verbal.

Nous avons rappelé à la présidente que nous attendions une meilleure concertation avec le secrétaire du comité, notamment concernant l'agenda (motif du boycott de la première séance), mais aussi en matière de communication des documents.

### **INSEE : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels Plan Annuel de Prévention**

Le responsable de l'Insee a présenté la façon dont s'est déroulée l'établissement des DUERP et PAP de l'INSEE avec les contraintes de la période COVID.

Le recensement des risques professionnels a été fait par les assistants de prévention (AP) en association avec les responsables d'unité, par messagerie, les réunions en présentiel étant interdites à cette période. Quatre groupes de travail ont été tenus associant les AP, les chefs de services et les représentants des personnels.

Aucun risque n'a été classé A (le plus grave) dans le DUERP. Par ailleurs, un même risque a pu être classé comme moins grave dans certains services et en conséquence ne pas être repris au PAP.

Les organisations syndicales font le constat, partagé par la direction (c'est écrit dans le DUERP-PAP) que le schéma d'emploi imposé ne permet pas d'exercer correctement les missions !

Dans ces conditions, où le sous-effectif organisé par l'administration est la principale cause des risques pour la santé des agents, il est illusoire de prétendre les protéger de la surcharge de travail par des formations pour savoir « organiser son travail » !

**Les organisations syndicales présentes ont donc voté contre à l'unanimité.**

## Point d'information sur l'épidémie de Covid 19

### – **Salles de formations professionnelle de la DGFIP :**

Les organisations syndicales ont rappelé que dès l'origine elles avaient dénoncé le choix de ces salles closes en sous-sols, non aérées naturellement.

Nous avons demandé à avoir des explications sur les capteurs de CO2 installés.

L'administration nous a indiqué que ces salles ont été équipées d'extracteurs d'air extérieurs et que les détecteurs ont été installés pour mesure. Les taux de CO2 sont encore élevés et il faut donc travailler sur la qualité des caissons extracteurs d'air. En attendant, le choix de la direction est de jouer sur la « jauge » du nombre de présents en formation.

Nous avons demandé si l'objectif était bien un retour à 100 % en présentiel.

Le responsable du Pôle Pilotage Ressource a indiqué que oui, mais que cela ne se ferait qu'à condition sanitaire optimale pour les personnels.

A cette occasion, le médecin de prévention a indiqué que les cas positifs et les cas contacts COVID parmi les agents sont en augmentation depuis la semaine dernière, comme dans l'ensemble de la population.

### – **Retour des agents dits vulnérables :**

Le décret du 8 septembre a causé inquiétude chez les agents et confusion chez les encadrants.

Le médecin de prévention, Dr Lemonnier attire notre attention sur un point de ce décret : la distinction entre les agents fortement immuno-déprimés ou non, n'est valable que pour les agents qui ne peuvent pas télétravailler !

Elle a donc pris contact avec les agents en ASA pour réévaluation de leur vulnérabilité.

Nous rappelons que le message passé en douane par l'administration était celui d'un retour progressif en présentiel pour des agents « vulnérables » en télétravail. Ce retour s'est certes fait sous couvert d'une réévaluation par le médecin de prévention (du moins nous espérons que ça a toujours été le cas !) mais avec une volonté de reprise parfois influencée par l'empressement de la hiérarchie.

A l'INSEE de Rouen, les agents vulnérables, non sévèrement immuno-déprimés, ont été invités à revenir sur site sans forcément avoir vu le médecin de prévention, et des agents sévèrement immuno-déprimés ont pris rendez-vous avec le médecin de prévention pour des demandes de retour d'une journée ou deux demi-journées.

Tant les organisations syndicales que les médecins de prévention eux-mêmes ont rappelé que la **situation de la médecine du travail** de notre circonscription a été intenable ces derniers mois.

Dans un contexte chargé, avec des décisions à forte responsabilités, la suppression d'un poste de médecin et l'absence d'infirmière sont déplorables !

On note heureusement l'arrivée prochaine d'une nouvelle infirmière. Les médecins de prévention espèrent une amélioration de la situation en 2022 !

Le Dr Bahaut a indiqué que la situation des médecins est préoccupante au niveau national : 58% des praticiens sont en situation de burn out et 30% en dépressions confirmées !! Elle a également alerté sur la survenance dans la population de syndrômes post traumatiques liés à la crise sanitaire, alors que la pandémie continue, et a appelé à la plus grande prudence quant aux restructurations menées par les administrations : l'inquiétude est grande sur les agents en fragilité ("border line" selon le terme employé par le médecin).

C'est à ce moment qu'à notre plus grand étonnement, mais aussi à celui d'acteurs de prévention et de représentants de l'administration, nous avons appris qu'un **geste suicidaire**, heureusement non abouti, s'était produit sur un lieu de travail de notre circonscription.

L'administration n'avait visiblement pas eu l'intention d'en informer le CHSCT !

Nous avons rappelé que ce CHSCT a par deux fois déjà organisé une délégation d'enquête suite à suicide, et que notre rôle est de déterminer les facteurs de risque de l'environnement professionnel. Encore faut-il que nous soyons informés des évènements qui se produisent !

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) a rappelé que la réglementation accordait une importance particulière aux suicides, ou tentatives, commis sur le lieu de travail. Il a indiqué qu'une enquête était toujours possible.

Une nouvelle fois, notre confiance est mise à mal et le rôle du CHSCT mis à bas !

### **Registres Santé et Sécurité au Travail :**

- **Douanes :**

– Nous avons appuyé la demande de **douches** au **secteur EAT du Havre**. Cet aménagement est tout à fait justifié pour les services de contrôle (exemple du contrôle des conteneurs par temps caniculaire).

La cheffe du Pôle Moyens Ressources nous a répondu que lors d'une nouvelle implantation de service les agents sont systématiquement consultés et associés pour améliorer leurs conditions de vie au travail. Les crédits alloués dans ces situations permettent de prendre en compte des besoins et par exemple d'implanter des sanitaires.

– Une demande de dotation en **crème solaire** émane de la **BSEP du Havre**, où de longues expositions au soleil peuvent être subies : selon le médecin de prévention, cette dotation existe dans certaines brigades de régions plus ensoleillées, il pourrait donc être envisagé d'ajouter une protection solaire dans la trousse à pharmacie.

– Nous avons fait remarqué que la seule dotation d'un même ordinateur portable pour le télétravail et le bureau était perçue comme une régression : **la double dotation d'ordinateurs** permet d'éviter les problèmes de transport, troubles musculo-squelettiques et risques de vol ou de casse.

Une fois de plus l'administration botte en touche et se retranche derrière les instructions nationales.

- **INSEE :**

Nous déplorons que l'Insee n'ait pas fourni son extrait de registre (au motif qu'il y avait une modification à faire sur une réponse). La présidente a confirmé que cet extrait devait être communiqué, car c'est un point obligatoire.

## **Fiches de signalement**

- **DRFiP :**

Les organisations syndicales se sont inquiétées de la multiplication des incidents, notamment en ce qui concerne les **incivilités ou menaces subies par les agents d'accueil**.

Le représentant de l'administration nous a répondu qu'un courrier était systématiquement adressé à l'auteur des faits, et que les accueils sur rendez-vous et les accueils « téléphonés » permettront de réduire les incidents en augmentant la satisfaction de l'utilisateur.

On nous dit que ce sont souvent des personnes en situation de précarité que nous recevons. Ce n'est pas une découverte pour nous !!

Devant ce constat, les organisations syndicales ont :

- dénoncé la réduction des lieux d'accueil « physique » du public sur notre territoire
- répété que le Nouveau Réseau de Proximité et la multiplication des points d'accueil n'est qu'un leurre
- condamné les méthodes organisationnelles imposées par l'administration (refus de donner copie d'un avis d'imposition : « allez sur internet » !!!)
- rappelé que les dysfonctionnements du service public rendent les usagers agressifs, encore plus dans un contexte sanitaire et économique tendu !

- **Douanes :**

### Recette Interrégionale :

Nous regrettons qu'un(e) agent(e) ayant évoqué des soucis organisationnels et de sens du travail confié n'ait pas été entendu(e) et que la hiérarchie n'ait pas pris de mesures adéquates dès les premiers signaux pour éviter l'aggravation d'une situation pathogène.

### Secrétariats Généraux :

Nous demandons un point sur les actions entreprises par l'administration pour solutionner le mal-être dans ces services. Nous rappelons que la fiche de signalement présentée ce jour s'ajoute à d'autres signaux alarmants concernant ces services : des arrêts maladie, et surtout bien sûr le suicide de notre collègue de Caen. La présidente ne voit ici qu'un simple conflit interpersonnel sans aucun rapport avec les pressions quotidiennes vécues par ce service.

Nous alertons une fois de plus le CHSCT sur les conditions de travail dégradées des agents des services généraux des douanes. Ces services sont soumis à de fortes pressions et sont pour la plupart en sous-effectif. Le mal être des agents de ces services a été maintes fois dénoncé par les syndicats sans aucun résultat.

### **Point budget :**

L'ensemble des actions proposées par l'administration a été accepté à l'exception d'un remplacement d'éclairage qui relève à notre sens de l'obligation courante d'entretien bâtementaire incombant à l'administration.

Nous avons signalé le besoin d'un tableau d'ensemble pour s'y retrouver dans les dépenses déjà actées et le budget restant dont nous disposons, et nous avons regretté qu'une partie importante de notre budget n'ait pas pu être mobilisée pour des actions innovantes en matière de conditions de travail, et se retrouve à couvrir des dépenses liées à la crise sanitaire.

Cependant en tant qu'organisations syndicales responsables, et pour ne pas perdre l'enveloppe budgétaire de l'instance, nous avons autorisé la présidente à ventiler au prorata de chaque administration le reliquat budgétaire car :

- nous prenons en compte la difficulté qu'a eu la présidente pour le suivi budgétaire du CHSCT, en l'absence de la secrétaire animatrice.
- nous actons aussi des surcoûts liés à la crise sanitaire (notamment de nettoyage et désinfection)
- nous sommes conscients que les formations professionnelles proposées par le CHSCT n'ont pu se dérouler normalement.

### **Questions diverses :**

#### **\* Finances Publiques :**

Cité administrative : malgré notre demande d'un point systématique à chaque séance sur ce projet d'envergure, nous sommes renvoyés à un prochain CHSCT qui pourrait se tenir le 7 décembre.

Centre de Contact : Nous avons rappelé le risque perçu de contamination lié à la présence d'un centre de dépistage et de vaccination, dans le hall du bâtiment Montmorency 1, que les agents du CDC sont amenés à traverser pour se rendre dans leurs locaux. Selon l'administration, les règles sanitaires y sont scrupuleusement respectées. Nous signalons également que cette présence peut causer des difficultés d'évacuation du bâtiment en cas d'urgence.

Nous avons également demandé des explications sur l'évacuation du bâtiment ayant eu lieu la semaine passée : des travaux ne concernant pas la DGFIP y ont eu lieu, sans que d'ailleurs l'administration n'en ait été préalablement informée. Un défaut structurel sur une poutre a conduit à décider l'évacuation. La société de contrôle a par la suite rendu un avis indiquant l'absence de danger et le retour possible des personnels sur place.

## **\* Douanes :**

### Secteur Océan – Le Havre :

L'espace proposé comprend un "open space" de 90 m<sup>2</sup> pour 12 agents : pour nous, cet espace risque d'être bruyant et donc de ne pas offrir des conditions de travail idéales. On nous assure que tout a été décidé en concertation avec les agents du secteur OCEAN.

### BSEN Le Havre :

Nous demandons à ce qu'un point soit fait au CHSCT sur les travaux de la psychologue du travail relativement à ce service. Il est anormal que nous ayons à le demander : les mesures de prévention des risques psycho-sociaux relèvent de la compétence du CHSCT. Or même les médecins de prévention n'en sont pas informés !

### BSI Rouen :

Nous avons exprimé les doutes des agents sur la sécurité de leur nouvelle implantation à Canteleu. La présidente n'y voit qu'un sentiment subjectif : aucun fait n'a été constaté qui justifierait ces craintes !

### EPI de la branche Opérations Commerciales :

Le Pôle Ergonomie, dans le cadre de son travail en cours sur les EPI, s'est rendu au Havre pour une étude *in situ*. Un bilan sera fait au CHSCT Ministériel. La présidente déclare attendre un éventuel retour de la direction générale afin de mettre ce point à l'ordre du jour de notre CHSCT.

### Bureau Central des douanes du Havre :

Suite à des analyses de qualité de l'air, des polluants ont été détectés dans la "salle papier" du PGAS. En réponse à cette situation, il a été préconisé une aération, en utilisant les ouvrants disponibles, et la limitation de la durée de séjour des agents dans cette pièce. Une autre analyse suivra pour suivre l'évolution des concentrations.

### Hôtel Des Douanes de Rouen :

Il n'y a toujours aucune perspective d'amélioration des conditions de l'accueil, sous couvert de mise en œuvre de la garantie décennale sur cette partie du bâtiment.



## **Compte-rendu Intersyndical du CHS-CT en audio-conférence du 25 mai 2021**

Malgré le souhait de la Présidente, l'Intersyndicale du CHS-CT a tenu à lire une déclaration liminaire en séance. Cela ne l'a d'ailleurs pas perturbé puisque qu'elle n'a répondu à aucun des éléments figurant dans cette liminaire. Elle nous a juste remercié puisque nous lui souhaitions la bienvenue en tant que présidente de ce CHS-CT.

Sur une liminaire de deux pages, la réponse est hélas un peu courte. Mais elle a bien auguré de l'attitude de la présidente qui, sur chaque point, a eu le même comportement quasiment : merci pour votre intervention, passons au sujet suivant.

Il a fallu à plusieurs reprises que l'Intersyndicale repose les questions pour vraiment avoir une réponse, qui parfois n'était qu'une réponse d'attente ou de défilement.

Quelle conception du dialogue social !!!

A noter que la qualité audio de ce CHS-CT était de très mauvaise qualité.

L'Intersyndicale souhaite que le prochain CHS-CT puisse être en présentiel.

### **1. Amiante : Mise en place de la signalétique à la Direction Interrégionale, présentation de la mise à jour du guide amiante et du guide de traçabilité.**

Un intervenant du secrétariat général a fait une synthèse de l'expérimentation lancée dans le cadre de notre CHS-CT sur la mise en place d'une signalétique amiante dans les locaux de la DI aux douanes.

Pour lui, l'expérimentation en Seine-Maritime servira d'exemple pour une généralisation d'une signalétique amiante dans notre ministère.

Sans retenir l'idée d'une standardisation, il a retenu dans notre modèle la prise de photo sur la signalétique mise en place.

Cette expérimentation a débuté en 2019 d'après les indications de la Note d'Orientation Ministérielle (NOM) 2019.

Pour le représentant du secrétariat général, le système retenu ne sera pas un mode opératoire spécifique mais de chercher la pertinence d'une signalétique pour chaque bâtiment.

En réponse à une question de l'intersyndicale, il a reconnu que pour les locaux pris en location, l'application de la réglementation dépendait de la bonne volonté des propriétaires bailleurs.

### **2. Point d'information sur la COVID 19.**

La présidente du CHS-CT a invité les organisations syndicales à s'exprimer sur les compte-rendus rédigés par les Directions.

Pour la DRFIP, l'Intersyndicale a demandé quel était le ressenti des collègues qui étant en télétravail 5

jours sur 5 ont été contactés par les assistants de prévention. La Direction nous a indiqué que cette initiative pour éviter l'isolement des collègues était très bien perçue. Les entretiens pouvaient durer jusqu'à 50 minutes. Tous les collègues en télétravail sur 5 jours n'ont pu être contactés à ce jour.

Pour la vaccination, une vaccination par les médecins de prévention n'est pas prévue (faute de moyens disponibles). Un test a été réalisé en région parisienne mais n'a pas donné de résultat satisfaisant du fait d'un manque d'approvisionnement en vaccin. Les médecins de prévention préconisent d'aller vers les vaccindromes, très bien organisés.

Nous avons demandé une présentation homogène pour les trois directions de ce point covid.

### **3. Approbation du procès verbal du CHS-CT du 16 mars 2021.**

Le PV amendé par les représentants des personnels a été approuvé à l'unanimité.

### **4. Points obligatoires : RSST, Accidents de service, maladies professionnelles et fiches de signalements, suivi des avis et propositions du CHS-CT.**

**L'Intersyndicale est intervenue sur les nombreuses fiches de signalements de la DRFIP et notamment sur celles concernant le service d'accueil de Rouen.**

Ce point largement évoqué dans notre liminaire n'avait pas reçu de réponse de la Présidente.

Mieux vaut tard que jamais....

Cependant, nous n'avons pas du tout été convaincu par les explications de la DRFIP. Comme nous l'indiquions dans notre liminaire, les fiches de signalements et la présence des vigiles ne sont qu'une réponse sur le court terme. Et elles se doivent d'exister. Cependant, cela fait plusieurs instances ou nous intervenons pour dénoncer la désorganisation organisée de nos services et le manque de personnel. Avec comme résultat : toujours plus de violences se traduisant par une augmentation des fiches de signalements (CQFD).

Nous avons demandé des réponses concrètes à la Direction. Le sujet va donc être de nouveau approfondi.

A force d'approfondir le sujet, nous risquons d'atteindre des sommets.

En attendant, cela se traduit par un mal-être grandissant des collègues et une dégradation du service public.

Pour l'Intersyndicale, ce ne sont pas les accueils de proximité généralisés par le Nouveau Réseau de Proximité qui solutionneront ces problèmes.

**Nous sommes intervenus sur :**

**- deux fiches de signalements relatives à une agression d'un agent sur un autre.**

La Direction va faire une lettre qui sera remise en main propre par la Direction à l'agent fautif, ainsi qu'un entretien.

**- une fiche de signalement faite par une collègue de la DRFIP victime d'un ordonnateur.** Le dossier a été traité dès sa connaissance par la Direction.

A ce jour, le dossier est toujours en cours car des questions de fonds n'ont pas encore de réponse de la part de la DRFIP.

Nous avons demandé que lorsque la réponse de fonds serait faite, une mention rappelle à l'ordonnateur que la forme doit aussi être respectée.

En espérant avoir été entendu, nous suivrons ce dossier de près. Il n'est pas acceptable que des collègues qui remplissent leur fonction depuis des décennies avec grande qualité se retrouvent mises en difficulté par des ordonnateurs qui contestent le travail des agents de la DRFIP. A moins que maintenant, l'ordonnateur n'ait plus de règles à respecter.

Nous demandons que la Direction ait le même type de réponse lorsque l'agression vient d'un ordonnateur ou d'un usager.

Dossier à suivre donc.

- **le centre de dépistage installé par une pharmacie dans le hall d'accueil de Centre de Contact de Rouen.** Pour l'Intersyndicale, les mesures de sécurité ne sont pas respectées et les collègues ne sont pas rassurés d'avoir à passer au milieu de ce centre de dépistage.

La réponse des médecins de prévention se veut rassurante.

La DRFIP a cependant accepté de faire un courrier au gestionnaire du centre pour demander un plus grand respect des règles de sécurité.

- **une fiche de signalement de la BSEP des douanes du Havre.** Nous avons attiré l'attention sur le mal être de cette unité.

Concernant les difficultés rencontrées dans l'utilisation du HK (arme longue), le directeur du Havre nous a précisé qu'une escouade pouvait travailler sans, en cas de difficulté... La Direction Générale a validé ce point.

Donc en pratique, sur le terrain, les agents font ce qu'ils peuvent comme d'habitude.

**Nous avons enfin demandé à ce que les agents ayant rédigé une fiche de signalement en aient systématiquement une réponse écrite de la part de l'administration. Au cas contraire, la démarche risque vite de leur paraître inutile. Cette demande est elle-même restée sans réponse.**

## **5. Présentation des DUERP/PAP**

Nous sommes intervenus sur la prise en compte des télétravailleurs dans le cadre des exercices d'évacuation incendie et sur la mise à jour des guides et serre files.

À noter que **les exercices d'évacuation** ne sont pas encore permis du fait de la pandémie.

Parmi les remarques émises sur les Plans Annuels de Prévention, il a été souligné que **la sécurisation de l'accueil de l'Hôtel des Douanes de Rouen** pourrait justifier certaines interventions, même si des travaux d'ampleur restent suspendus à la mise en œuvre de la garantie décennale.

Concernant la **gestion des épisodes de canicule** dans les plans de prévention Douane, nous avons fait confirmer à la présidente que le télétravail pourrait être accordé de manière exceptionnelle et dérogatoire dans ce cas. Cette promesse ne vaut pas un véritable protocole, qui serait connu des agents et de leurs chefs de service.

Concernant le PAP de la DRFIP : La Direction considère que le risque RPS est bien pris en compte dans le PAP.

**Concernant les attestations de présence pour l'incendie de Lubrizol en septembre 2019, le dossier est toujours en cours.** La DRFIP examine l'extension à d'autres communes survolées par le nuage. La liste devrait être prochainement proposée.

Concernant le déploiement des **valises SEVESO**, le déploiement devrait débuter en juin par le 2<sup>ème</sup> étage de la Cité administrative et par la suite les services de la DRFIP.

Nous avons posé la question des attestations pour les agents enquêteurs de l'INSEE qui étaient présents sur le site de Rouen ou communes survolées par le nuage, lors de l'incendie du site de Lubrizol. Les attestations ont été faites pour les agents de bureau de l'INSEE.

Cependant les agents enquêteurs relèvent d'un autre CHS-CT.

La direction a indiqué qu'il convient de vérifier s'ils étaient bien en travail (DEM) ce jour là. La

Direction de l'INSEE a eu bien du mal à répondre à cette question. Ils ont d'abord répondu à deux trois questions non posées avant de ne pas répondre à la question clairement posée. En plus avec un outillage d'audio conférence déplorable.

**Nous avons critiqué le fait que le Programme annuel de prévention (PAP) de 2021 -tout comme ceux des années précédentes- ne prenait pas suffisamment en compte les risques professionnels soulevés par les agents.**

Au nombre desquels :

La contestation et l'angoisse créée par le Nouveau réseau de proximité à la DRFIP

Les suppressions annuelles d'emplois

La souffrance des agents dans de trop nombreux services et notamment les services d'accueil qui font face à l'agressivité des publics

La pression managériale

Le manque de reconnaissance

les moyens insuffisants des services d'accueil.

La baisse des moyens de la Médecine de prévention.

Nous avons dénoncé également le refus par la DRFIP de coter des risques en A dit intolérables, en combinant les critères de fréquence, gravité, probabilité et maîtrise.

C'est pourquoi, **les organisations syndicales ont voté CONTRE tous les PAP présentés ce jour** : Douane interrégionale, de ROUEN, du Havre, et de la DRFIP, en saluant le travail remarquable des assistants de prévention, mais en ayant bien conscience que les PAP qui ne tiennent pas compte des suppressions d'emploi et des réorganisations dans les services, qui ne peuvent atteindre leurs objectifs de réduire ou supprimer les risques psycho sociaux et la souffrance d'un nombre croissant de personnels.

Comme d'habitude, l'INSEE n'a pas présenté son DUERP / PAP en même temps que les autres.

## **6. Rapports de visites de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) : Trésorerie de Rouen Métropole, Trésorerie hospitalière du Havre et BUC, INSEE.**

L'ISST a indiqué que les rapports présentés par lui dans le cadre de ce CHS-CT ont eu des réponses globalement satisfaisantes des Directions.

Il a indiqué aussi que toutes ses visites-étaient faites avec l'assistant de prévention.

Nous avons demandé ce qu'il en était pour le bac de récupération d'huiles usagées du restaurant administratif à l'INSEE, risque incendie, le nouvel emplacement n'est pas encore trouvé (juin 2020).

Nous avons mis en avant l'écart entre les recommandations de l'ISST concernant le strict entretien des moquettes et la réalité de celui-ci dans les services.

## **7. Point budget 2021.**

Le budget du CHS-CT pour l'année 2021 est de 257.443 € ( 117,50 € par agent) mais avec la réserve budgétaire de 6% retenue, il n'est plus que de **241.996 €**.

Vous trouverez en annexe le détail des dépenses que l'Intersyndicale a accepté .

Comme nous l'avons indiqué dans notre liminaire, nous avons écarté ce qui relevait de l'entretien des bâtiments, et qui n'était pas des dépenses relevant de l'urgence ou de crédits d'impulsion ainsi que les dépenses non appuyées de devis.

Par contre, nous avons retenu les dépenses liées à des recommandations des médecins de prévention et de l'ISST.

Sur les quelques dépenses que nous avons refusé, nous avons assisté à une culpabilisation des directeurs car les travaux ne pouvaient se faire sans les crédits du CHS-CT. Une dépense de moins de 4000€ ne

pouvant être effectuée sans mettre-en péril le budget de la DI du Havre.

Et nous avons aussi reporté des dépenses car les devis sont arrivés trop tardivement. Là aussi, tentative de culpabilisation.

La présidente indiquant qu'il fallait engager les dépenses pour ne pas les perdre et avoir ainsi une bonne gestion, l'Intersyndicale a demandé que pour le prochain CHS-CT, un bilan soit fait du budget 2020. Bizarrement, le bilan de l'année 2020 n'a toujours pas été présenté.

Concernant les dépenses liées à la COVID, la présidente a indiqué que pour elle, ce serait toutes les sommes non dépensées à la fin de l'année.

Nous avons précisé que pour l'Intersyndicale, il ne pouvait s'agir que d'un reliquat.

Autant l'an dernier, nous avons accepté de payer les dépenses liées à la COVID, car nous étions dans l'urgence. A ce jour, ce n'est plus le cas.

La présidente a demandé un vote pour les actions validées par les OS : **Pour à l'unanimité.**

A voir au prochain CHS-CT qui devrait se tenir en septembre.

## **8. Questions diverses.**

### **- Point d'information sur un accident en lien avec les travaux de la CCI à Rouen (INSEE).**

- Nous avons signalé le fait des agents INSEE travaillant sur le répertoire des entreprises qui signent les courriers ou méls de leur nom et prénom ce qui peut les mettre en danger lorsqu'ils n'acceptent pas le changement du code d'activité (critère retenu par les Impôts). En effet ce code permet d'obtenir ou non les aides de l'état mises en oeuvre depuis le début de la pandémie.

Au centre de contact de la DRFIP, les usagers, entrepreneurs, ont un comportement parfois très énervé, violent... toujours par rapport à ce code APE et l'obtention du fonds de solidarité.

**Nous avons demandé à ce que les réponses des agents de l'INSEE à certaines demandes des opérateurs puisse être anonymisées compte-tenu du risque de représailles dans le cas de refus avec un fort enjeu.**

### **- Départ de feu dans le local social de la BSI de Rouen à Maromme**

L'unité a été déménagée en urgence sur le plateau de Canteleu.

A ce stade, l'administration n'est pas en capacité de nous donner une date de retour dans les locaux de Maromme.

Nous avons profité pour demander l'avancement du déménagement définitif de cette brigade. La Présidente nous a indiqué que ce projet en était uniquement à l'étape du recueil des besoins.

### **- Les risques encourus par l'usage des doubles, voire triples écrans par les agents.**

Avis des médecins de prévention. Réponse au prochain CHS-CT

Nous avons demandé des précisions **sur l'étude ergonomique initiée par la direction générale des douanes sur les équipements nécessaires aux agents de la branche opérations commerciales** dans le cadre de leur contrôle physique des marchandises.

Nous avons demandé que le CHSCT soit associé à cette démarche. La présidente nous a fait part de ne pas être au courant de cette étude, nous confortant une fois de plus sur l'absence de concertation entre la direction générale et les acteurs locaux de la prévention...

Nous espérons ne plus avoir à subir un CHS-CT de ce genre à l'avenir ni dans la forme ni sur le fond.





## Compte-rendu Intersyndical du CHS-CT en visio / audio-conférence du 16 mars 2021

Ce CHS-CT était annoncé en visio-conférence. Cependant, au vu de la qualité des outils de visioconférence mis à la disposition du réseau, il s'est terminé en audio-conférence avec un son parfois de très mauvaise qualité.

Pour pouvoir traiter l'ensemble des points à l'ordre du jour, l'Intersyndicale a pris l'option de ne pas lire de liminaire, d'autant que les directeurs successifs renvoient ces liminaires au national.....

Ce CHS-CT a débuté par l'annonce d'un des médecins de prévention qui faisait des vacances : son contrat n'a pas été renouvelé car d'après les calculs du secrétariat général, le CHS-CT de Seine-Maritime disposerait de trop de médecins de prévention (1,6 ETP), d'autant que ce médecin ne réalisait que deux vacations par semaine. Le temps médical sera ainsi ramené à 1,48 ETP. Le médecin de prévention a précisé que le mode de calcul du SG ne tenait pas compte d'une partie des missions !

Nous sommes vivement intervenus pour dénoncer ce non-renouvellement de contrat, qui intervient alors même que notre CHSCT a dénoncé l'insuffisance des moyens de la médecine de prévention dans le contexte de crise sanitaire. Les médecins de prévention ne sont déjà plus en capacité de réaliser les visites quinquennales et avec les restructurations permanentes, les agents sollicitent fortement les médecins de prévention.

Ce médecin gérait 714 agents dont le suivi devra être assuré par les deux médecins restant.

Par ailleurs, nous avons eu confirmation qu'officiellement c'est la nouvelle directrice régionale des douanes de Rouen qui prendra la présidence du CHS-CT de Seine Maritime.

### **1. Point sur les travaux de la Cité administrative.**

Il est bien confirmé que la cité fera l'objet d'une isolation thermique à l'intérieur pour préserver les pierres à l'extérieur, par la toiture et par les sous-sols.. Les façades feront l'objet d'un nettoyage.

**- A NOTER : il a été annoncé que dans les espaces de travail, le revêtement du sol serait de la moquette.**

Depuis des années, nous intervenons pour demander le retrait de la moquette dans les bureaux, faute d'un nettoyage adéquat et compte-tenu des cas d'allergies. Nous avons rappelé l'exemple du nettoyage des moquettes à l'Insee : de nombreuses demandes des agents et des représentants du personnel ont été nécessaires pour enfin obtenir un nettoyage en profondeur, près de 10 ans après la pose !

Et là, on nous annonce la pose de moquettes ?!

Le médecin de prévention est intervenu sur le sujet dans notre sens.

L'Intersyndicale a proposé une alternative : la moquette ou l'assurance d'un nettoyage de qualité.

Le choix de la moquette a été motivé, semble-t-il, par un souci de performance acoustique. A notre avis, le changement des fenêtres apportera plus en performance acoustique que des moquettes mal entretenues.

La Direction a indiqué que les marchés de nettoyage seraient revus pour tenir compte de ce revêtement.

- **Concernant l'AGRIA**, nous sommes à nouveau intervenus sur le faible nombre de places, d'autant plus que le nombre d'agents à la Cité va augmenter fortement.

Il nous a été répondu avec légèreté que le but n'était pas d'avoir 1500 places à la cantine. Nous avons indiqué que nous n'avions jamais demandé 1500 places mais que les collègues puissent déjeuner sans attendre 45 mn !  
Voilà un bel exemple de dialogue social.....

- Trois nouvelles directions rejoindront la Cité : la Direction Départementale de la Protection des Populations, l'Agence Régionale de la Santé et la Direction Nord Ouest.

Concernant les collègues du Centre de Contact : contrairement à ce qui nous avait été annoncé, leur installation à la Cité n'est pas prévue à ce stade. Le bail des locaux du Centre de Contact a été renouvelé pour 6 ans.

La DRFIP a toutefois indiqué que cela serait reconsidéré au besoin.

- Le nombre de places de parking reste le même qu'aujourd'hui en dépit de l'arrivée de 500 agents. Mais pour la Direction, les nouveaux modes de travail et de déplacements permettront aux agents de pouvoir se garer sans problème.  
Cela reste à voir !

- Nous avons demandé, à nouveau, qu'une information vers les agents soit effectuée.  
La DRFIP a accepté cette diffusion et le diaporama sera mis sous Ulysse 76.

## **2. Point d'information sur l'épidémie de COVID 19**

L'INSEE, toujours exemplaire, n'avait fourni aucun document, malgré la demande du président aux précédents CHS-CT.

La présentation a donc été orale : *Tout va bien madame la marquise !*

L'intersyndicale a posé la question du calcul du taux de télétravailleurs dans nos administrations. A la DGFIP, les agents nomades sont considérés comme télétravailleurs lorsqu'ils se déplacent sur le terrain, contrairement aux Douanes : dès qu'un agent va sur le terrain, il n'est plus télétravailleur.

Et le taux calculé sur 5 jours est de 44%. En réalité au quotidien, le nombre de télétravailleur réel dépasse à peine les 20 %.

Nous sommes bien loin des demandes du Directeur Général, à savoir un télétravail 5 jours sur 5.

## **3. Approbation du PV du CHS-CT du 18 décembre 2020.**

Il a été approuvé à l'unanimité.

#### **4. Points obligatoires.**

Nous sommes intervenus sur les fiches de signalements rédigées notamment par les services d'accueil de la DRFIP et pour alerter la Direction avant le début de la campagne d'impôt sur le revenu.

D'autant plus que la porte d'entrée de la DRFIP est en panne et que la direction n'a pas encore de date pour une réparation. Un deuxième vigile est présent pour assurer la sécurité des collègues de l'accueil.

Des réunions se mettront en place avec l'accueil et la division des particuliers pour organiser cette campagne.

En ce qui concerne les valises SEVESO : suite à une remarque dans le RSST, la Direction a indiqué qu'elle lançait une réflexion sur un plan SEVESO et une actualisation de la note du 29 mai 2018.

Nous interpellons l'administration suite à des inquiétudes des agents de la BSEP (Douane Le Havre) vis-à-vis des procédures de retenue douanière de la DOD.

La direction du Havre nous informe qu'un protocole est en cours de rédaction. Des aménagements doivent encore être fait au sein de la BSEC qui a des salles de retenues aux normes.

Suite à une fiche de signalement d'un agent de la Douane de Rouen, nous rappelons à madame Corredo que les agents d'encadrement ont une obligation d'accompagnement social, notamment pour les agents en difficulté dans cette période de crise sanitaire. Si la directrice reconnaît l'impératif de souplesse des encadrants, elle reste muette sur ce cas particulier.

#### **5. Note d'orientations ministérielles 2021.**

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a fait une présentation de cette note.

Grande nouveauté : Signature d'une convention pour faire la synthèse de nos outils de prévention pour permettre de mettre en place des plans d'actions pertinents par nos Directions.

Nous sommes intervenus pour indiquer que sans restructurations permanentes, sans suppression d'emplois, nous n'aurions pas besoin de tous ces outils pour savoir combien nous allons mal.

#### **6. Budget**

Le montant alloué par agent reste le même que l'an dernier, à savoir 117,50 € par agent.

Soit un budget de 257 000 € avec une réserve de 6 %, il est ramené à 242 000 €.

5 demandes de dépenses ont déjà été engagées (3 pour des aménagements de postes et des mesures d'empoussièremment).

47 000 € de devis sont en cours et seront étudiés lors du prochain Groupe de Travail budget du 24 mars.

Une réflexion sera menée lors de ce GT pour réserver éventuellement une somme résiduelle pour les dépenses COVID 19, rappelons cependant que les crédits CHS-CT restent des crédits d'impulsion, d'urgence et d'exemplarité.

Nous avons souligné la nécessité d'une réflexion concernant les dépenses d'installation des télétravailleurs dans le cadre du CHS-CT.

Le secrétariat général devrait diffuser prochainement une information sur le sujet.

## **7. Programme des formations.**

Le Secrétariat Général limite les formations à 6 participants, d'où le peu de formations qui se tiendront cette année.

Sur ce point, pour l'Intersyndicale, le nombre restreint de participants ne devrait pas être un frein à la formation.

Une nouvelle formation sur le télétravail d'une durée d'une journée et en présentiel sera menée cette année.

## **8. Questions diverses.**

### **Nouvelle aire de visite à TNMSC (Douane Le Havre)**

Nous avons eu communication du plan de prévention concernant cette aire de contrôle des conteneurs, comportant un bungalow et des sanitaires, et utilisable depuis le 25 février.

### **Hangar Pelican (Douane Le Havre)**

Des agents nous ont fait indiqué que **la GMP avait notifié à l'administration la fin du bail** (juin 2021).

La Douane de Rouen nous a confirmé le courrier de la GMP. Elle nous précise que la GMP s'appuie sur le peu de présence de la Douane sur ce site. L'administration a rappelé les obligations à cet opérateur et a proposé de conserver 6 des 12 chassis, l'accès aux sanitaires, le local de repli et les postes de travail. **La direction du Havre doit rencontrer cet opérateur début avril.**

Affaire à suivre donc.

### **Travaux à la BSEN**

Les travaux sont pratiquement terminés (reste uniquement les finalisations).

Un grand nettoyage de cette brigade est prévu le 6 avril, pour la fin des travaux.

### **Accueil de l'Hotel des Douanes de Rouen**

Les travaux ne sont toujours pas prêts d'être lancés. L'administration a déclenché la procédure de garantie décennale.

La sécurisation du site qui doit être mise en oeuvre suite à un audit de la Police Nationale n'est donc toujours pas fait.

### **Contrôle des conteneurs**

Sachant qu'un partenariat entre la DGDDI et l'INRS est en cours d'élaboration pour la prévention du risque chimique lié au contrôle des conteneurs, nous avons demandé des précisions sur l'avancement de ce projet. La directrice régionale nous a répondu que la communication sera faite au niveau national en tant voulu.

### **Transfert de la mission import de la DGCCRF vers la Douane**

Nous avons alerté l'administration des Douanes concernant ce transfert, qui doit avoir lieu le 1er juillet 2021, notamment sur les conditions de travail des agents (effectifs prévus, formations, matériel...)

La nouvelle Directrice des Douanes de Rouen, dans son empressement à se débarrasser des questions, affirme que la question ne pourra être abordée en CHSCT qu'après "mise en oeuvre du dialogue social". Soit après les deux prochains CTSD !!

**Nous avons évidemment dénoncé cette position aberrante, qui va à l'encontre du principe de prévention.**

### **Suite des préconisations suite au suicide de la collègue d'Yvetot**

La salle de convivialité devrait entrer en fonction fin mars.

L'accompagnement des agents pour faire le lien entre les différents acteurs de prévention s'est traduit par la création d'un deuxième poste d'assistant de prévention.

### **Travaux de désamiantage de l'Hotel des finances du Havre**

Les travaux du troisième étage se terminent. La fin des travaux est prévue pour le 10 avril.

Une prestation de nettoyage après travaux sera effectuée.

Concernant notre demande de casques sans fil pour les collègues du **Centre de Contact** :  
le dossier est en bonne voie.

### **Attestations de présence Lubrizol**

Nous sommes intervenus pour demander une nouvelle fois que le périmètre des agents concernés à la DGFIP soit **étendu à toutes les** communes que le nuage a traversées en Seine-Maritime pour les deux jours, le jeudi **26 septembre** jour de l'incident et le lendemain, comme cela avait été validé en CHSCT en octobre 2019.

